COMMUNE DE PONT-HEBERT
MAIRIE ☎ 02 33 77 10 10
Place Général de Gaulle, 50880 Pont-Hébert
Mail : commune@pont-hebert.fr
02 33 77 10 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie PLOS, Maire.

Présents : Maxime CARVILLE, Florence COURSIN, Hubert FOLLIOT, Antoine HEBERT, Dominique HERIAU, Roselyne HUSTACHE, Jérôme JOUIN, Céline LAMOURI, Brigitte LEBRUN-LECLUZE, Edouard LEDOYER, Bruno LEPROUST, Maryline LESELLIER, Denis LIGNEL, Nathalie PLOS, Charles-Edouard POULAIN, Raphaël RUAULTS, Brigitte Thao, Alain VIARD, Sylvie VIVIER.

Absents excusés : Wilfried JEHANNE donne pouvoir à Denis LIGNEL, Mylène NEZOU donne pouvoir à Mme Maryline LESELLIER, Mylène RIVIERE donne pouvoir à Edouard LEDOYER

Absent non excusé : Roseline COSSE,

Secrétaire de séance : Hubert FOLLIOT

Conseillers en exercice : 23	Présents : 19	Votants : 22	Convocation : 16/10/2026	Affichage : 02/11/2026

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Hubert FOLLIOT est désigné secrétaire de séance.

2026 / 78 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2026
Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2026 a été soumis à l'approbation du Conseil municipal.
Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2026 tel qu'il a été présenté.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération frais congrès des Maires de France à PARIS
- Délibération désaffectation et déclassement Place de l'Eden
- Délibération prix de vente place de l'Eden
- Délibération achat de 3 000 M^2 de terrain dans la parcelle cadastrée AC258 et AC683
- Délibération lutte contre les déjections canines

2026 / 79 : DELIBERATION FRAIS CONGRES DES MAIRES DE FRANCE A PARIS
Madame le maire explique que des membres du conseil municipal sont susceptibles d'être appelés à effectuer différents types de déplacements dans le cadre de l'exercice de leur mandat notamment en se rendant à des réunions hors du territoire de la commune. Deux adjoints souhaitent se rendre au congrès des maire à PARIS les 24, 25 et 26 novembre 2026, Raphaël RUAULTS et Bruno LEPROUST. Madame le maire s'y rendra également. Elle demande aux membres du conseil municipal d'autoriser le remboursement des frais engagés à l'occasion de ce déplacement, sur présentation de justificatifs.

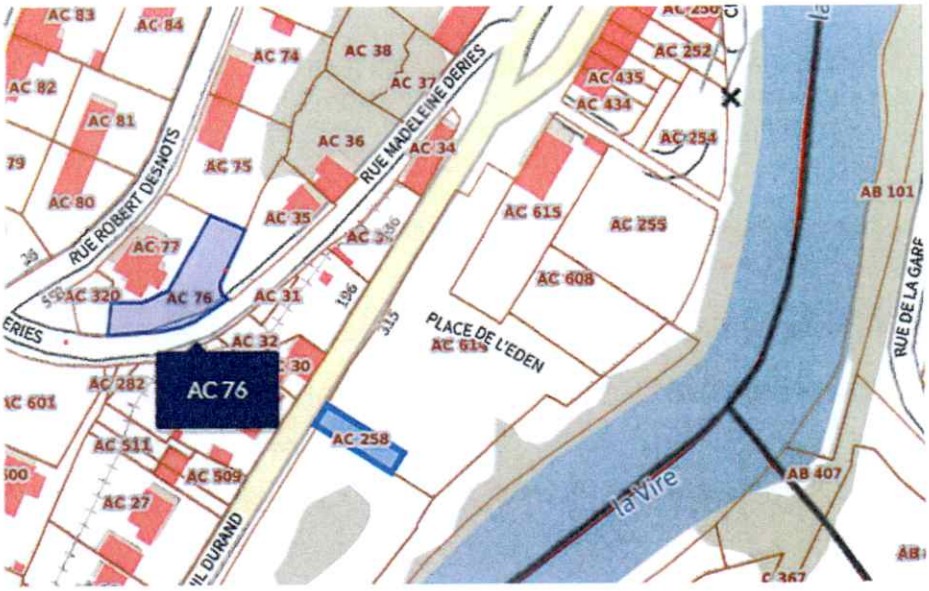
Après avoir entendu madame le maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** le remboursement des frais engagés à l'occasion du déplacement au congrès des maires des 24, 25 et 26 novembre 2026.
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget 2026.

2026 / 80 : DELIBERATION DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PLACE DE L'EDEN

Madame le Maire demande à M. CARVILLE de ne pas participer à ce vote. Celui-ci sort de la salle du conseil afin que les conseillers puissent délibérer.

Madame le Maire indique que M. Maxime CARVILLE s'est porté acquéreur de la place de l'EDEN cadastrée AC 258 d'une superficie de 121 M^2 et d'une partie de la parcelle AC 614 d'une superficie de 750 M^2.



Monsieur CARVILLE souhaite installer une aire de camping-car. Il a présenté ce projet lors du précédent conseil municipal.

Madame le Maire propose de désaffecter puis déclasser la place de l'Eden du domaine public préalablement à sa cession à monsieur Maxime CARVILLE.

Après avoir entendu madame le maire et avoir délibéré, le conseil municipal vote par 21 Voix pour et 1 abstention (M. Maxime CARVILLE n'a pas participé à ce vote) à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- CONSTATE la désaffection de cette place cadastrée AC 258 d'une superficie de 121 M^2 et d'une partie de la parcelle AC 614 d'une superficie de 750 M^2 et en autorise le déclassement de celle-ci,
- AUTORISE madame le maire ou en son absence son 1er adjoint, Denis LIGNEL à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2026 / 81 : DELIBERATION PRIX DE VENTE PLACE DE L'EDEN

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que M. Maxime CARVILLE a présenté un projet d'aménagement d'une aire de camping-cars sur le site de l'ancienne place de l'Eden. Ce point concernant M. Maxime CARVILLE, celui-ci est amené de nouveau à ne pas participer au vote.

Cet emplacement a été retenu en raison de sa situation privilégiée, à proximité immédiate des commerces du centre-bourg, du chemin de halage et des Bords de Vire.

Pour permettre la réalisation de ce projet, les parcelles concernées, cadastrées section AC n° 258 d'une superficie de 121 m^2 et une partie de la parcelle AC n° 614 d'une superficie de 750 m^2, ont préalablement fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public communal.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le service des Domaines a estimé la valeur du terrain à 1 € dans l'hypothèse de terrain servant de parking jusqu'à 50 € dans l'hypothèse d'un terrain à bâtir.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les conditions de cession de ces terrains destinés à accueillir cette aire de camping-cars.

M. CARVILLE à fait parvenir une offre à Mme le Maire qui en fait lecture. Il propose d'acquérir la parcelle AC n° 258 d'une superficie de 121 m^2 et une partie de la parcelle AC n° 614 d'une superficie de 750 m^2 pour un montant de 10 000 € en considérant le montant des frais concernant la viabilisation du terrain d'environ 14 000 € à sa charge.
Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.
Les conseillers municipaux souhaitent que le prix au M^2 soit plus élevé. Il est proposé le prix de 15 € et 20 € le M^2.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour le tarif de 15 € le M^2 et 7 voix pour le tarif de 20 € le M^2. Le tarif de 15 le M^2 est retenu. M. Maxime CARVILLE n'a pas pris part au vote.
Il est décidé que les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteur ainsi que les frais de notaires.

2026 / 82 : DELIBERATION ACHAT DE 3 000 M^2 DE TERRAIN DANS LA PARCELLE CADASTREE AC 683

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'opportunité pour la commune d'acquérir une emprise d'environ 3 000 m^2 à détacher de la parcelle cadastrée section AC n° 683, parcelle en cours de vente auprès des notaires de CANISY.

Cette acquisition présente un intérêt pour la commune dans le cadre de son projet d'aménagement des Bords de Vire.

Le futur propriétaire a donné son accord pour céder à la commune cette emprise foncière au prix de 1 € le m^2, soit un montant total de 3 000 € pour une surface de 3 000 m^2.

Madame le Maire précise que les frais relatifs au bornage, à l'intervention du géomètre ainsi que les frais nécessaires à la division parcellaire seront intégralement pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité.

- **Autorise** l'acquisition d'une emprise d'environ 3 000 m^2 à détacher de la parcelle cadastrée section AC n° 683;
- **Fixe** le prix d'acquisition à 1 € le m^2, soit un montant prévisionnel total de 3 000 € ;
- **Dit** que les frais de bornage, de géomètre et de division parcellaire seront à la charge de la commune ;
- **Dit** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.
- **Autorise** Madame le Maire ou son 1er adjoint Denis LIGNEL à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition, notamment le document d'arpentage et l'acte notarial pour acquérir cette parcelle.

2026 / 83 : DELIBERATION LUTTE CONTRE LES DEJECTIONS CANINES

Madame la Maire informe l'Assemblée de la recrudescence des dépôts de déjections canines sur la voie publique, les espaces verts et les trottoirs, générant des nuisances pour les usagers et des coûts supplémentaires pour les services municipaux chargés du nettoyage. Ces incivilités portent atteinte à la propreté des espaces publics et à la qualité de vie des habitants

Afin de lutter contre ces comportements et de sensibiliser les propriétaires d'animaux, il apparaît essentiel d'instaurer un tarif forfaitaire pour les frais d'intervention et de nettoyage des déjections canines sur le domaine public communal.

Madame la Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité fixe un tarif forfaitaire de 50 euros pour toute personne identifiée ne ramassant pas les déjections de son chien sur la voie publique, les espaces verts et les trottoirs de la commune ;

PRECISE que le recouvrement des frais d'intervention et de nettoyage sera effectué par titre de recettes, conformément aux dispositions en vigueur ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération, notamment par la publication d'un arrêté municipal précisant les modalités de verbalisation et d'affichage de l'information au public.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme le Maire informe sur différents points qui se sont produits sur la commune depuis le dernier conseil municipal :

Lutte contre les dépôts sauvages : Il a été constaté un dépôt sauvage de 8 sacs poubelles à proximité du stade de tennis. Un constat d'infraction a été dressé et l'auteur des faits a pu être identifié et contacté. Conformément à la délibération en vigueur relative à la sanction de ce type d'incivilité, une facture d'un montant de 150 € a été notifiée à l'intéressé.

Petite centralité : résidence sur la commune : Mme le Maire présente les prochaines étapes du programme « Petite centralité », visant à définir des projets et actions concrètes pour renforcer l'attractivité de la commune.
Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une phase de diagnostic et de vision stratégique d'une durée d'environ deux mois et demi, portant notamment sur le bourg, les écoles et les équipements sportifs. À l'issue de cette phase, les bureaux d'études formuleront des propositions de projets, parmi lesquelles le Conseil municipal sera amené à retenir trois actions prioritaires qui feront l'objet d'études de faisabilité et d'une recherche de financements.
Dans ce cadre, la commune accueillera prochainement une résidence de deux jours au cœur du bourg, place des Gabariers (sous une tente mise à disposition par la commune). L'objectif est d'aller à la rencontre directe des habitants et des usagers pour recueillir leurs attentes, identifier les enjeux du territoire et faire émerger des pistes de projets.

Modalités des permanences : Afin de libérer la parole des participants, la présence des élus n'est pas requise lors des permanences publiques. Les bureaux d'études iront également à la rencontre des usagers sur le terrain (écoles, équipements sportifs).

- Calendrier des permanences publiques :

- Mardi 17 novembre : de 09h00 à 18h30, place des Gabariers.
- Mercredi 18 novembre : de 09h00 à 13h00, place des Gabariers.

- Restitution : Un retour à chaud de cette résidence aura lieu le mercredi 18 novembre à 15h00 en salle du conseil, ouvert aux membres du comité de pilotage et aux personnes disponibles.
- Communication : Des flyers fournis par les prestataires ont été relayés. L'événement sera également diffusé via PanneauPocket, Facebook et par voie de presse (La Manche Libre et Ouest France).

Situation du Tennis Club et projet de couverture du terrain extérieur : Le Conseil est saisi d'une demande émanant du club de tennis, sollicitant la couverture d'un terrain extérieur afin de pérenniser ses activités.
Le Tennis Club compte 140 licenciés (dont 111 joueurs inscrits à l'école de tennis) soit 32 heures de cours dispensés par semaine.
Le club enregistre d'excellents résultats sportifs (jeunes parmi les meilleurs de la Manche, plusieurs vice-champions de la Manche et de Normandie).
Il mène une action forte auprès d'enfants des écoles élémentaires du secteur (Pont-Hébert, La Meauffe, Saint-Jean-de-Daye, Le Désert) via des initiations.
Un déficit prévisionnel de 6 700 € est annoncé pour la fin de saison 2026, causé par l'arrêt de la soirée du Nouvel An.
Pour y faire face, le club a puisé dans ses réserves financières pour rémunérer l'éducateur et a pris des mesures de redressement : arrêt des frais de déplacement de l'éducateur, hausse des tarifs en 2027 suppression des avantages aux familles, recherche de sponsors et organisation de tournois à la journée.
Le club est par ailleurs autonome financièrement.
Le club sollicite de longue date la couverture de son terrain extérieur afin de sécuriser ses tournois face aux aléas climatiques (le club ne demande pas d'aide financière de fonctionnement à la commune).
Au vu du dynamisme et de l'importance du club dans la vie locale, la demande mérite d'être étudiée.
M. Raphaël RUAULT a été mandaté pour réaliser des devis afin d'obtenir une estimation précise du coût.
Une recherche de subventions sera menée auprès de Saint-Lô Agglo, du Département, de la Préfecture, de la Ligue et de la Fédération pour évaluer la faisabilité du projet.

Réunion avec DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche) : Madame le Maire informe le Conseil municipal de sa participation, aux côtés des Maires de Saint-Lô Agglo, à la réunion organisée le 24 septembre 2026 par la DSDEN. Le département a été retenu par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Aménagement du territoire pour expérimenter une nouvelle approche de la carte scolaire.

➢ Contexte et objectifs de l'expérimentation

Face à une baisse démographique marquée au niveau national (baisse attendue de 1,7 million d'élèves à l'horizon 2035) et à un budget général en baisse, l'expérimentation vise à passer d'une logique de postes subie à une programmation pluriannuelle partagée sur 5 ans. L'objectif est d'anticiper la démographie, d'améliorer la réussite des élèves et de garantir une offre de proximité en lien avec les transports, tout en tenant compte du vieillissement de la population.

➢ Chiffres clés de la Manche (rentrée 2025)

Établissements : 257 écoles publiques sur 301 sites (dont 57 RPI).
Classes : 1 564 classes (dont 45 dispositifs ULIS) pour 31 562 écoliers.

Évolution démographique prévisionnelle :
−2 936 élèves à l'horizon 2030 ;
−5 236 élèves à l'horizon 2035.
Typologie des écoles : 34,2 % d'écoles de moins de 3 classes / 53,5 % d'écoles de 4 à 8 classes/ 12,3 % d'écoles de plus de 9 classes.

➢ Constats et perspectives de réflexion

L'analyse met en avant des contraintes fortes : chute de la démographie, vieillissement de la population, baisse des résultats scolaires et difficultés pédagogiques inhérentes aux petites structures (les classes

multi-niveaux et les écoles de moins de 3 classes étant perçues comme un frein à la qualité du service éducatif, qui préconise un seuil de 5 à 6 classes minimum).
Les axes de travail retenus pour bâtir le projet territorial d'ici 2031 sont les suivants :

- Identifier les structures fragiles et les déséquilibres territoriaux.
- Optimiser l'accessibilité scolaire et les temps de transport (objectifs moyens : 20 min en primaire, 30 min au collège, 40 min au lycée).
- Imaginer de nouvelles formes d'organisation scolaire en lien avec l'offre culturelle et associative.
- Viser un taux d'encadrement optimal tout en rationalisant les petites structures au profit de la sécurité et de la qualité pédagogique.

Une prochaine réunion de concertation est fixée au 15 novembre prochain.

Tempête AUSTEN : Madame le Maire informe l'assemblée des conséquences de la tempête Austeen, qui a touché le territoire communal.
Le vendredi matin, un incident majeur a frappé la commune sur le secteur du Hommet d'Arthenay, plus précisément sur la route du Fleurion et ses rues adjacentes, entraînant une coupure d'électricité prolongée d'une durée de quatre jours pour 15 foyers impactés : Importants dégâts sur lignes hautes et basses tension. Grâce à l'intervention des équipes techniques de ENEDIS, le courant a pu être rétabli le lundi soir, aux alentours de 19h00.
Durant toute la durée de cet épisode, Madame le Maire est intervenue activement en contactant à plusieurs reprises les services d'Enedis afin de s'informer en temps réel de l'avancée des réparations, tout en assurant une information régulière auprès des administrés touchés par cette panne.
A l'approche des épisodes venteux et des tempêtes, Mme le Maire rappelle à chacun l'importance de veiller à l'entretien régulier de ses haies afin de limiter les risques de chutes de branches pouvant générer de gros dégâts et des coupures électriques conséquentes.

Un Forum Manche Fibre se tiendra mercredi 28 octobre 2026 à la salle des fêtes. Il est destiné à répondre aux 487 adresses qui ne sont pas encore raccordées au réseau. Un courrier a été distribué aux personnes concernées via Mediapost. Le but est de répondre aux attentes des administrés sur différents sujets :

- L'arrêt du réseau cuivre
- Le maintien des services de téléphonie fixe
- Les modalités de raccordement à la fibre optique
- L'équipement des résidences secondaires

Mouvement du personnel communal : Madame le Maire informe le Conseil municipal du départ de M. Romain Tournière, agent de la collectivité, qui quittera ses fonctions le 4 décembre 2026 afin de rejoindre les services du Département.

Actes de vandalisme dans le bourg : Le Conseil municipal est informé que des dégradations ont été commises récemment dans le bourg, au niveau de la place des Lavandières et de ses environs :

- Dégradation du boîtier forain (fils sectionnés).
- Deux panneaux de circulation pliés.
- Une poubelle jetée dans la Vire

Le coût de la mise en sécurité s'élève à 480 €. Le remplacement du boîtier endommagé est estimé à environ 1 200 €. Une plainte a été déposée auprès des services compétents.
Les images de vidéoprotection feront l'objet d'une exploitation en vue de permettre le cas échéant, l'identification des faits.

Présentation de l'ouvrage historique de Mme Marie-Christine Mertzisen et séance de dédicace :
Samedi 19 décembre de 9h à 15 h à la bibliothèque Maurice HEBERT

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la parution prochaine d'un livre historique et intime écrit par Mme Marie-Christine Mertzisen. Son grand-père et son père sont nés à Pont-Hébert. Son père est né en 1930 rue des Juifs, il s'agit de la famille Tresgots.

- **Présentation de l'ouvrage :** Intitulé « *Demain à l'aube, nous partirons* », ce livre retrace le destin de sa famille (ses grands-parents Joseph et Albertine, et son père Jacques) avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale. À travers de précieux témoignages familiaux transmis de génération en génération, l'ouvrage évoque la vie quotidienne, la mobilisation, l'occupation, les restrictions, le Débarquement et la reconstruction, rendant un vibrant hommage à la mémoire des civils normands de Pont-Hébert et de Saint-Lô. De nombreux patronymes locaux y sont cités (Guérard, Ledunois, Lebas, Leguelinel, Guérin, Thomasse, Godard, Simon, Outrequin, Viard, Hulmel, Amice, Beaufils, Mahéo, etc.) ainsi que divers quartiers de la commune (le Rocher, etc.).
- **Exclusivité et événement :** Souhaitant réserver la primeur de son livre à la commune, l'autrice a confié un exemplaire en avant-première à Madame le Maire.
- **Séance de dédicace :** Mme Marie-Christine Mertzisen sera présente à la bibliothèque de Pont-Hébert pour une **séance de dédicace exclusive le vendredi 19 décembre, de 09h00 à 15h00.**

Un travail de mise en lien avec les familles locales et les générations ayant connu la famille est également encouragé afin de favoriser les rencontres et les partages de souvenirs lors de cet événement.

Commémorations du 11 novembre : Dans le cadre du devoir de mémoire, Madame le Maire invite l'ensemble des conseillers municipaux et les habitants à être présents lors des cérémonies de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.
Le programme de la matinée s'établit comme suit :

- **09h30 :** Rassemblement derrière l'ancienne mairie du Hommet-d'Arthenay, en présence des porte-drapeaux et des anciens combattants.
- **09h40 :** Cérémonie officielle au monument aux morts du Hommet-d'Arthenay
- **10h10 :** Café au local du comité des fêtes.
- **11h45 :** Rassemblement devant la mairie de Pont-Hébert.
- **11h55 :** Cérémonie au monument aux morts de Pont-Hébert.
- **12h30 :** Vin d'honneur offert à la salle des fêtes.

Carnet rose – Naissance : Madame le Maire a le plaisir d'informer le Conseil municipal de la naissance de Charlie, fille de Mme Mylène RIVIERE, conseillère municipale. Au nom de l'ensemble de l'assemblée, Madame le Maire adresse ses plus sincères félicitations à Mylène et Corentin ainsi qu'à sa grande sœur Lyna et tous ses vœux de bonheur à cette petite fille.

Mme le Maire fait le tour de table :

M. Denis Lignel informe le Conseil municipal de la venue récente du Conseiller aux Décideurs Locaux, qui a réalisé un point financier en collaboration avec la commission dédiée aux finances de la commune. Il ressort de cette analyse que des économies ont d'ores et déjà pu être réalisées, offrant de bonnes perspectives pour la gestion financière de la collectivité.

Mme Maryline LESELLIER : L'équipe technique a confectionné de nouvelles petites structures pour les fêtes de fin d'année. Afin de préparer l'ensemble des installations, un appel aux « petites mains » des élus est lancé pour participer à la réparation et à la vérification des illuminations actuelles. Des permanences de travail sont programmées aux dates suivantes :

Mercredi 28 octobre 2026 à partir de 18h00
Samedi 31 octobre, le matin (de 09h00 à 12h00)

Calendrier des opérations et des festivités :

Installation des décorations : Du lundi 23 au vendredi 27 novembre 2026.
Lancement des illuminations : Vendredi 4 décembre 2026, marquant également l'ouverture du village Téléthon.
Durée des illuminations : Du 4 décembre 2026 jusqu'au 4 janvier 2027 inclus.

M. Raphaël RUAULTS : Un point a été fait concernant la réserve d'eau (sécheresses été 2026) actuellement entreposée en sous-sol, dont l'emplacement engendre des difficultés d'accès qu'il convient de résoudre. Mme le Maire a indiqué son souhait de conserver ce stock en prévision de besoins potentiels pour l'année prochaine. Par conséquent, il est nécessaire de prévoir le déplacement de ces réserves vers un emplacement plus adapté afin de libérer l'accès au sous-sol tout en préservant ce stock.

Brigitte THAO a été interpellée concernant la remise en service de l'eau au cimetière de Mesnil-Durand. En réponse, Madame le Maire indique avoir réceptionné une facture d'un montant particulièrement élevé. Elle précise que les factures précédentes reposaient sur des estimations, mais confirme que les relevés récents mettent en évidence des consommations anormales qu'il convient d'analyser. Un camion a été aperçu sur les lieux avec des cubis laissant craindre des prélèvements illégaux. La situation nécessite une vigilance accrue et une clarification rapide sur la sécurisation des points d'eau. Toutefois, il a été décidé de remettre en service l'eau pour les usagers du cimetière.

Mme Dominique HERIAULT informe l'assemblée que le comité des fêtes de Pont-Hébert organise vendredi 20 novembre 2026, une soirée Beaujolais nouveau à la salle des fêtes de Pont-Hébert.

M. Jérôme JOUIN a soulevé un problème concernant le stationnement lors des concours de pétanque. Il est regrettable que le parking aménagé à cet effet ne soit pas utilisé par les participants, entraînant des stationnements gênants aux alentours. Madame le Maire va demander au club de privilégier l'utilisation des emplacements dédiés lors des prochaines manifestations pour garantir la sécurité et la fluidité de la circulation.

Aucune autre question n'étant soulevée, Mme le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur participation et clôt la séance à 23h00.

Le secrétaire de séance,

Hubert FOLLIOT.

Le Maire,

Nathalie PLOS

MAIRIE DE PONT-HEBERT 50580 (Manche)

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme du registre des délibérations